

l'approche fonctionnelle qui a présidé à l'élaboration des diverses conventions contre le terrorisme adoptées sous l'égide des Nations Unies. Cette approche consiste à se pencher séparément sur les diverses formes de terrorisme (détournements, prises d'otages, attentats dans les aéroports) et à les réprimer une à une par application du principe "extradition ou poursuite en justice". Le Canada reste convaincu que la clé de l'élimination du terrorisme international réside dans une coopération entre les États à tous les niveaux de l'effort entrepris pour combattre ce fléau, y compris l'application de mesures appropriées à l'encontre des gouvernements qui appuient ou subventionnent le terrorisme.